

Qui méprise la vie privée ?

L'édition 2001 des Big Brother Awards est en préparation et les internautes sont invités à participer en soumettant une institution ou une personne, physique ou morale, qui s'est distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la vie privée ou par sa promotion de la surveillance et du contrôle de personnes...

Un seul critère restreint le choix: les candidats doivent être domiciliés en France ou agir depuis la France. Déçu ? Rassurez-vous l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche remettent aussi des prix similaires le 26 octobre prochain.

Les propositions doivent être soumises par courrier électronique et comporter le nom du candidat, l'adresse, le domaine d'activité, la ou les catégories (s) et une pièce à charge. Cette dernière explique les raisons pour lesquelles le candidat devrait recevoir un Big Brother Award et des preuves concernant les victimes.

Source & infos complémentaires sur:
Branchez-vous

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 24 septembre 2001

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/351-meprise-vie-privee.html>